



Zone de protection spéciale FR2112006 n°209 « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire »

Synthèse du document d'objectifs intermédiaire, 1^{ère} phase
Comité de pilotage du 21 mai 2012

Données administratives

La zone de protection spéciale (ZPS) n°209 « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » est l'un des cinq sites Natura 2000 désignés au titre de la directive « Oiseaux » dans les Ardennes. D'une surface de 2 142 ha, elle a été désignée par arrêté ministériel en octobre 2003 pour sa richesse ornithologique. Elle contribue ainsi au réseau régional qui compte au total 101 sites pour 12,9% du territoire champardennais. La ZPS couvre une partie du territoire de 17 communes des cantons de Grandpré et Monthois, regroupés au sein de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A), mais elle n'inclut aucune zone habitée. C'est un territoire rural qui ne compte qu'un peu plus de 2 000 habitants.

Le site Natura 2000 présente un intérêt certain pour les oiseaux et se situe plus généralement dans un contexte naturel riche : plusieurs autres zones naturelles d'intérêt sont recensées à proximité (3 ZNIEFF, 1 ZICO) et un projet de parc naturel régional pouvant à terme englober la ZPS est actuellement à l'étude. De plus, l'ensemble du secteur constitue un couloir de migration majeur pour les oiseaux dans le département.

La zone est incluse dans le périmètre de différents schémas et programmes territoriaux de gestion des risques et de l'environnement (aménagement et gestion des eaux, carrières, éolien, risques d'inondation).

Etat des lieux socioéconomique

La ZPS se situe dans un contexte rural dominé par l'agriculture et compte 96 exploitations agricoles. Les systèmes de type polyculture-élevage sont majoritaires, les élevages laitiers étant les plus nombreux. L'élevage permet en effet de valoriser les prairies inondables. Les troupeaux sont généralement conduits de manière extensive, avec des chargements faibles à moyens. La surface agricole utile (SAU) moyenne globale tous types d'exploitations confondus a augmenté de 17 ha entre 2000 et 2008. La part des terres labourables dans la SAU est importante et en augmentation constante depuis plusieurs années, notamment au sein des exploitations laitières. Les prairies du site Natura 2000 sont en majorité utilisées pour la production de fourrage ; elles sont gérées soit par fauche précoce suivie d'un pâturage, soit par fauche précoce combinée au pâturage, soit par pâturage seul. La fertilisation minérale est raisonnée ; la fertilisation organique est peu ou pas employée. Seize des 96 exploitations du site ont déjà contractualisé des mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) dérogoires sur 19% du territoire.

La chasse et la pêche sont les autres activités dominantes sur le territoire de la ZPS : 31 groupements de chasseurs et 361 pêcheurs sont actifs sur le site.

L'agriculture, la chasse et la pêche mises à part, les activités socioéconomiques sont peu nombreuses et diversifiées. Les milieux boisés ne représentent qu'une petite surface du site et l'activité sylvicole est donc très limitée. Il faut toutefois noter la présence de quelques peupleraies, pour la plupart situées en vallée de l'Aisne.

Les activités industrielles sont presque inexistantes puisque seule une usine hydroélectrique est recensée sur le territoire. Le tourisme et les loisirs sont également très peu représentés : deux campings proches de la ZPS peuvent occasionnellement attirer des promeneurs sur le site.

Les remembrements ont été effectués dans les années 1960 ou en 1980 ; une commune n'a encore jamais été aménagée. Un nouveau remembrement aurait des conséquences certaines sur la physionomie du site, notamment sur le réseau de haies. Deux associations foncières et deux associations syndicales agréées exercent leurs activités sur la zone.

L'urbanisation et le développement d'infrastructures sont très limités, la ZPS n'étant que peu concernée par les zones habitées : les réseaux routiers et électriques sont peu denses. Il faut toutefois noter que les eaux usées des villages sont rejetées dans les cours d'eau après traitement par des fosses sceptiques ou toutes eaux.

Enfin, le projet de casiers de surstockage à Savigny-sur-Aisne, actuellement en suspens, doit être suivi avec attention car sa mise en place aurait des répercussions certaines sur le fonctionnement hydrographique de l'Aisne et donc sur l'ensemble des habitats et espèces directement ou indirectement liés à la rivière.

Données abiotiques

La ZPS est façonnée par les rivières qui la parcourent : elles ont en effet un cours encore assez sauvage et méandrent beaucoup, formant des noues et bras morts favorables à la faune et notamment à de nombreuses espèces d'oiseaux. Ces vallées alluviales reposent sur des terrains du Quaternaire et sont caractérisées par un relief peu marqué et homogène. Les inondations sont fréquentes de la fin de l'automne au début du printemps ; elles attirent alors des milliers d'oiseaux. Le climat est de type océanique à tendance continentale : les hivers sont froids et les étangs, cours d'eau et prairies inondées sont régulièrement gelés. La qualité écologique des eaux est moyenne : de nombreuses molécules phytosanitaires y sont retrouvées, principalement dans l'Aire où les cultures dominent.

Grands milieux

Les prairies de fauche et pâtures représentent environ 85% de la surface de la ZPS, les herbages moyennement humides (« méso-hygrophiles ») étant majoritaires ; les pâtures sont légèrement mieux représentées que les prairies de fauche. Les zones en herbe attirent quantité d'oiseaux, notamment lors des périodes de crue qui coïncident avec le passage des oiseaux migrateurs. Plus spécifiquement, les prairies de fauche hébergent le Courlis cendré (et hébergeaient autrefois le Râle des genêts). Des haies et bosquets les ponctuent parfois, en maillage peu dense et discontinu mais nécessaire à la présence de la Pie-grièche écorcheur. Quelques cultures (6%) viennent s'ajouter à cet ensemble de milieux agricoles : les habitats ouverts sont donc largement dominants sur le site.




Les cours d'eau (Aisne et Aire) sont des éléments absolument majeurs de l'attractivité du site pour l'avifaune : ils accueillent des espèces telles que l'Hirondelle de rivage ou le Martin-pêcheur d'Europe, mais c'est aussi leur fonctionnement qui façonne les paysages, et ce sont leurs crues régulières qui régissent, conditionnent et régulent les caractéristiques des habitats environnants (herbages, boisements rivulaires) et la présence de nombreuses autres espèces.

Enfin, les boisements sont peu présents mais contribuent à la diversification et à la mosaïque d'habitats utile à certains oiseaux tels le Milan noir.

Etat des lieux ornithologique de la ZPS

57 espèces ont été étudiées dans le cadre de ce travail : 20 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ; 34 espèces migratrices complémentaires ; 3 autres espèces patrimoniales.

Parmi elles, 50 sont effectivement présentes sur le site (recensées lors des inventaires de terrain ou grâce aux données bibliographiques). Elles peuvent être nicheuses et/ou hivernantes et/ou migratrices : le site est donc intéressant à tous les stades du cycle de vie des oiseaux. Elles utilisent l'ensemble des grands milieux de la ZPS ; les prairies et pâtures d'une part, et les milieux aquatiques d'autre part, accueillent toutefois la grande majorité d'entre elles.

Etat de conservation	Esp. Annexe I directive « Oiseaux »	Esp. migratrices complémentaires	Autres esp. patrimoniales	Total
	10	15	0	25
	1	4	1	6
	2	1	2	5
Inconnu	7	14	0	21

Hiérarchisation des espèces d'oiseaux

Il était peu pertinent de traiter dans leur intégralité les 57 espèces du site, certaines n'étant présentes que de manière occasionnelle voire exceptionnelle. Elles ont donc été classées en trois catégories sur la base d'une combinaison de paramètres écologiques : intérêt de la ZPS pour l'espèce, vulnérabilité de l'espèce à l'évolution de son habitat, valeur patrimoniale.

- Classe 1 : espèces à fort enjeu. Elles font l'objet d'une analyse approfondie : exigences écologiques, menaces, facteurs favorables. C'est à partir de ces espèces que seront définis les grands objectifs de développement durable et les mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

- Classe 2 : espèces à enjeu moyen. Elles bénéficieront des mesures prises en faveur des espèces de classe 1.
- Classe 3 : espèces à faible enjeu. Ces espèces bénéficieront également des mesures prises en faveur des espèces de classe 1.

(Remarque : les trois espèces patrimoniales ne peuvent être prises en compte ici car elles ne font pas partie de listes Natura 2000).

Niveau d'enjeu	Espèces Annexe I directive « Oiseaux »	Espèces migratrices complémentaires	Total
Fort, classe 1	6	4	10
Moyen, classe 2	5	4	9
Faible, classe 3	9	26	35

Les 10 espèces à fort enjeu (classe 1) sur la ZPS « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » sont donc les suivantes : Balbuzard pêcheur, Martin-pêcheur d'Europe, Milans noir et royal, Pie-grièche écorcheur, Courlis cendré, Hirondelle de rivage, Petit Gravelot, Râle des genêts et Vanneau huppé.

Exigences écologiques et menaces

Les espèces de classe 1 peuvent être réparties en trois grandes « catégories écologiques » :

- espèces nicheuses et migratrices liées aux prairies et pâtures et au bocage. Il s'agit du Courlis cendré, de la Pie-grièche écorcheur, du Râle des genêts et du Vanneau huppé. Hormis pour la Pie-grièche écorcheur, les populations de ces oiseaux sont dans un état de conservation défavorable à très défavorable et ont même disparu ou quasi disparu du site Natura 2000. Ce sont des espèces pour lesquelles la fauche tardive des prairies et le maintien des pâturages extensifs sont absolument indispensables.
- espèces nicheuses des petits boisements. Il s'agit des Milans noir et royal, également inféodés aux prairies et pâtures, qu'ils utilisent comme territoire de chasse. La préservation d'une mosaïque d'habitats ouverts et de petits boisements leur est nécessaire.
- espèces nicheuses et migratrices liées aux cours d'eau. Berges abruptes, plages et îlots de sable et graviers sur l'Aisne et l'Aire sont utilisés par l'Hirondelle de rivage, le Martin-pêcheur d'Europe et le Petit Gravelot ; le Balbuzard pêcheur pêche dans les eaux des rivières. L'état de conservation de ces espèces est moyen à bon. Une bonne qualité de l'eau et un maintien de l'aspect naturel des rivières sont des éléments essentiels à leur préservation.

Exigences écologiques	Nb d'esp. prioritaires concernées	Nb d'esp. de classe 2 associées	Total
Milieux ouverts agricoles			
Mosaïque de milieux ouverts prairiaux et cultivés	3	3	6
Prairies et pâtures	5	4	9
Prairies alluviales en fauche tardive	2	0	2
Maillage de haies, buissons et bosquets	1	0	1
Éléments ponctuels du paysage	1	0	1
Milieux boisés			
Boisements et ripisylves calmes	3	0	3
Milieux aquatiques			
Eaux de bonne qualité et poissonneuses	2	1	3
Cours d'eau à hautes berges naturelles peu végétalisées	2	0	2
Cours d'eau à niveau relativement stable présentant des plages et îlots de sable et graviers	1	1	2
Plans d'eau	3	2	5
Généralités			
Disponibilité des ressources alimentaires	3	4	7

Menaces	Nb d'esp. prioritaires concernées	Nb d'esp. de classe 2 associées	Total
Milieux ouverts agricoles			
Mise en culture de zones en herbe	6	4	10
Modification des pratiques culturales	6	4	10
Fauche/coupe précoce	2	0	2
Epannage de pesticides	3	2	5
Fertilisation	2	0	2
Abandon de systèmes pastoraux	3	0	3
Disparition du maillage bocager	1	0	1
Pâturage à chargement élevé	1	0	1
Drainage des prairies humides	2	4	6
Populiculture	4	5	9
Milieux boisés			
Travaux sur boisements en période de reproduction	2	0	2
Milieux aquatiques			
Recalibrage des cours d'eau	2	1	3
Modification du fonctionnement hydrographique	3	2	5
Gestion des niveaux d'eau	1	1	2
Dépôts de gravats et remblais	1	1	2
Artificialisation des berges de cours d'eau : enrochements	2	1	3
Dégradation de la qualité des cours d'eau, fertilisation	2	1	3
Généralités			
Lignes électriques : collisions, électrocutions	3	3	6
Sports nautiques : dérangement	3	2	5
Chasse : dérangement des migrateurs et hivernants	2	0	2
Braconnage	2	0	2
Parcs éoliens	1	3	4
Hivers rigoureux	1	0	1

Priorités d'action

Les 10 espèces à fort enjeu méritent toutes une attention particulière mais certaines, de par leur vulnérabilité, l'état de leurs populations, leurs exigences écologiques très spécifiques ou encore l'importance des menaces qui pèsent sur elles, doivent faire l'objet d'actions de gestion/conservation de manière prioritaire. Ainsi, les priorités d'actions suivantes ont été définies :

- **Priorité d'action A, très forte** : Rôle des genêts, Courlis cendré ;
- **Priorité d'action B, forte** : Hirondelle de rivage, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Petit Gravelot, Pie-grièche écorcheur ;
- **Priorité d'action C, moyenne** : Balbuzard pêcheur, Milan royal, Vanneau huppé.